

COMMUNE
DE MEYRARGUES



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 09 avril 2026
à 19h30

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	27

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

Secrétaire de séance :		Sandrine HALBEDEL.
Conseillers municipaux présents :	26	Fabrice POUSSARDIN, Jean-Michel MOREAU, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Eric GIANNERINI, Fabienne MALYSZKO, Stéphanie LATOUR, Frédéric ORSINI, Sandrine HALBEDEL, Louis BURLE, Aurélie SANCHEZ, Gilles DURAND, Béatrice MICHEL, Richard ALEXANDRE, Frédéric BLANC, Marie-Chantal MANÉRA, Pierre BERTRAND, Maeva CAILLAT, Gilles HAMHAMI HAUTOT, Régine LE CROM, Gilbert BOUGI, Sabrina SMATI, Michel WAGNER, Alexia LUCIANI, Tanguy LE COINTRE, Christian SALQUE, Florence GUILLEMANT.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	1	Mireille JOUVE (à Fabrice POUSSARDIN).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	0	

Délibération n°

D2026-23AG

Objet :

**CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF
« PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE ».**

Exposé des motifs :

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) offre aux membres de l'assemblée délibérante la possibilité de créer des comités consultatifs sur tout problème ou sujet concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Par rapport aux commissions, leur composition est plus ouverte dans la mesure où peuvent y participer des personnes non élues et notamment des représentants des associations locales.

La compétence des comités est consultative, et porte sur des questions ou projets intéressant les services publics et équipements de proximité ou entrant dans le domaine d'activité des associations qui y sont représentées.

De même, ils peuvent transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

La composition des comités, comme la durée de leur mandat qui ne peut excéder celui du conseil municipal, sont fixées sur proposition du maire qui désigne par ailleurs un conseiller municipal aux fins d'en assurer la présidence.

Il est ainsi proposé aux membres de l'assemblée délibérante de constituer, pour la durée du mandat en cours, un comité consultatif « Préservation du cadre vie » appelé à connaître, entre autres :

- de la propreté urbaine à travers la gestion des déchets ;

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- de la protection des espaces naturels et boisés en lien avec les Sapeurs-Pompiers, la Réserve Communale de Sécurité Civile et les Sapeurs-Forestiers et le Grand Site Sainte-Victoire ;

- des jardins partagés et du bien-être animal ;

Dans un premier temps, M. le Maire propose que le comité soit composé des membres suivants :

- M. MORFIN Gérard ;
- M. REYNIER Julien ;
- Mme TERDIEU Virginie ;
- Mme ROLAND Nadège ;
- M. de ROQUEFEUIL Eric ;

Les membres du comité pourront être assistés, dans leurs travaux, par des agents municipaux.

Le CGCT étant muet relativement au mode de désignation des membres des comités consultatifs, il est suggéré d'y procéder au scrutin public.

Visas :

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2143-2 ;

Vu les membres proposés ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil municipal décide de :

Article 1 : CRÉER un comité consultatif « Préservation du cadre vie ».

Article 2 : DÉSIGNER ses membres selon la liste ci-avant proposée par scrutin public.

RÉSULTATS :

Nombre de votants :	27
Nombre de suffrages exprimés :	27
Abstentions :	5
Contre :	2
Pour :	20

Pour (présents et pouvoirs)	M. POUSSARDIN Fabrice M. MOREAU Jean-Michel Mme ROSADO MARCHENA Marla-Isabel M. GIANNERINI Éric Mme MALYSZKO Fabienne Mme LATOUR Stéphanie M. ORSINI Frédéric Mme HALBEDEL Sandrine M. BURLE Louis Mme SANCHEZ Aurélie M. DURAND Gilles Mme MICHEL Béatrice M. ALEXANDRE Richard Mme JOUVE Mireille M. BLANC Frédéric Mme MANERA Marie-Chantal M. BERTRAND Pierre Mme CAILLAT Maeva M. HAMHAMI HAUTOT Gilles Mme LE CROM Régine
Contre (présents et pouvoirs)	M. SALQUE Christian Mme GUILLEMANT Florence
Abstentions (présents et pouvoirs)	M. BOUGI Gilbert Mme SMATI Sabrina M. WAGNER Michel Mme LUCIANI Alexia M. LE COINTRE Tanguy

Article 3 : Sont élus membres du comité consultatif « Préservation du cadre vie » :

- M. MORFIN Gérard ;
- M. REYNIER Julien ;
- Mme TERDIEU Virginie ;
- Mme ROLAND Nadège ;
- M. de ROQUEFEUIL Eric ;

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Article 4 : DIRE que M. le Maire transmettra la présente à :

- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance
Sandrine HALBEDEL

Le Maire
Fabrice POUSSARDIN



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

*après publication sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le*

*après transmission au délégué du représentant de
l'État dans l'arrondissement*

17/04/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300595-20260410-D2026_23RG-